

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLINET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 septembre 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/107 - ÉTAT DES COUPES – ANNÉE 2024**

Mme Chantal PASSET donne lecture de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté dans le tableau joint.
- **PRÉCISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiettes présentées dans le tableau joint.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

POUR COPIE CONFORME

.../...

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 074-217402809-20230914-CM23107-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



La secrétaire de séance

Graziella POURROY SOLARI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **21 SEP. 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

**21 SEP. 2023**

THÔNES, le

**21 SEP. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET





Agence territoriale de Savoie Mont Blanc

### COMMUNE DE THONES

Mme ou M. le Maire  
Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville  
74230 THONES

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023



ID : 074-217402809-20230914-CM23107-DE

## Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : THÔNES

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unifié mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
18	IRR	210	3,5		2024	ONF-TA - Transition d'aménagement		<input checked="" type="checkbox"/>				
10	IRR	280	4		2024	PISTE A CREER EN FORET PRIVEE ET FC		<input checked="" type="checkbox"/>				
36	IRR	135	1,9		2024	PISTE A CREER EN FORET PRIVEE ET FC		<input checked="" type="checkbox"/>				
236	IRR	50	1		2024	ONF-TA - Transition d'aménagement					<input checked="" type="checkbox"/>	
255	IRR	160	2		2024	ONF-TA - Transition d'aménagement				<input checked="" type="checkbox"/>		
254	IRR	130	2,6		2024	ONF-TA - Transition d'aménagement				<input checked="" type="checkbox"/>		

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"